

ment à la perte totale d'une lèvre, et, à plus forte raison, de toutes les deux.

Quant à la méthode qui a été plus généralement suivie dans ces derniers temps, et qu'on trouve décrite sous le nom de méthode française, méthode à laquelle se rattachent les noms de Chopart, de MM. Roux de Saint-Maximin, et Lisfranc, et qui consistait à réparer ces solutions de continuité étendues à l'aide des parties molles du menton et de la peau du cou, je n'ai pas songé à l'employer, parce que, pour ma première opération, je n'aurais pu avoir qu'une lèvre difforme et immobile comme le sont nécessairement celles qu'on produit par ce moyen, au lieu de la lèvre musculée et mobile que j'ai obtenue; et que, pour la seconde, elle ne m'eût jamais donné les moyens de faire la lèvre supérieure, ne pouvant se rapporter qu'à la confection imparfaite de l'inférieure.

Bien plus avantageuse est la méthode à laquelle j'ai donné la préférence, et que je n'appellerai pas nouvelle, à l'imitation des chirurgiens modernes, puisqu'on la trouve décrite par Celse avec assez de détails et d'explications pour qu'on puisse à bon droit lui donner son nom. Si, en effet, on avait mieux médité le chapitre IX du VII^e livre que ce grand homme de l'antiquité a légué à la médecine, on n'aurait pas attendu ces dernières années pour emprunter aux joues des lambeaux convenables pour refaire les lèvres perdues. Car, après avoir indiqué la manière de traiter les pertes de substance étendues des lèvres, il décrit de la manière suivante le procédé pour réparer celles qui sont plus considérables. Je copie ses propres paroles :

« Ratio curationis ejusmodi est : id quod curtum » est, in quadratum redigere; ab interioribus ejus » angulis lineas transversas incidere, quae cetero » rem partem ab ulteriore ex toto diducant : deinde » ea, quae sic resolvimus, in unum adducere, etc. » Or, voici ce que signifient littéralement ces paroles :
« Voici la manière dont il faut s'y prendre : on commence par emporter et égaler le bord de l'endroit mutilé; après quoi de ses angles intérieurs on fait partir des incisions transversales pour pouvoir séparer totalement la partie qui doit être en arrière de celle qui doit être portée en avant. On prend ensuite le morceau qu'on a ainsi détaché et on l'amène sur la partie qu'on veut rajuster. » Or, je le demande, n'est-ce pas la description succincte, il est vrai, mais réelle, de la méthode qu'on a ressuscitée dans ces derniers temps et à laquelle j'ai dû deux beaux succès? Honneur donc au génie de Celse d'avoir connu, d'avoir préconisé ce procédé, et honneur au génie de la chirurgie moderne de l'avoir fait revivre et de lui demander de belles guérisons, quand les occasions s'en présentent! Ce ne sont pas, en effet, des simulacres de lèvres que l'on forme en le suivant, mais des lèvres réelles, ayant, comme les naturelles, une membrane muqueuse qui les tapisse en dedans, une couche musculée qui leur donne de la mobilité, et jusqu'à une muqueuse sur leur bord libre, qui peut ainsi acquérir la sensibilité spéciale qui leur était dévolue.

Ajoutons encore qu'indépendamment des résultats bien plus avantageux qu'on obtient ainsi, la nouvelle méthode offre des difficultés bien moins

grandes que les autres. Les chirurgiens qui pratiquent pour la première fois des opérations de cette nature, craignent généralement que les lambeaux ne soient pas assez extensibles pour permettre la formation d'une ou deux lèvres. Eh bien! ces craintes sont chimériques : on ne peut pas éprouver de difficulté sérieuse quand on peut prendre sur chaque joue un lambeau convenable, c'est-à-dire quand les joues sont saines. Et ma seconde observation démontrerait au besoin que, même avec une seule joue, on peut parvenir à trouver les lambeaux formateurs de deux lèvres. C'est, au reste, ce que m'avaient démontré des tentatives multipliées sur le cadavre avant de l'expérimenter sur le vivant.

Voici enfin, en terminant, quelques conseils pratiques que m'a suggérés mon expérience dans ce genre d'opérations.

1^o Comme tout ici doit être fait avec régularité, pour éviter des difformités, nous conseillons, quelque habitude qu'on ait des opérations, de tracer à l'avance, avec un crayon de nitrate d'argent, des lignes qui indiquent la limite des lambeaux et qui dirigent les incisions à faire. Nous qui avons pour principe d'agir toujours avec prudence et de calculer autant que possible nos actes chirurgicaux, nous suivrions exactement ce précepte, sans le regarder comme indispensable.

2^o Il faut avoir bien soin à l'avance de faire extraire tous les débris de dents qui offriraient des inégalités, et même les dents entières qui auraient des déviations vicieuses. On pourrait, sans cette précaution, voir la lèvre reportée être ou perforée ou enflammée, ce qui contrarierait et compromettrait peut-être même la guérison.

3^o On n'oubliera pas de recouvrir le bord libre de la nouvelle lèvre avec la muqueuse de la face interne des lambeaux qu'il suffira presque toujours de tirer avec les pincettes pour pouvoir l'en recouvrir et l'y fixer par la suture à anse. La guérison sera plus facilement obtenue, et la lèvre nouvelle se rapprochera plus des qualités de l'ancienne.

4^o Si les lambeaux sont trop peu extensibles pour couvrir la solution de continuité, qu'on divise par une incision verticale la muqueuse de leur face interne qui souvent forme le principal obstacle, sans toutefois dépasser son épaisseur. Si cela devait être insuffisant, on disséquait en dehors du masséter, dont les fibres doivent être respectées. On obtiendra toujours ainsi assez de longueur.

5^o Une autre précaution qui me paraît importante, c'est de séparer des lambeaux les tissus durcis des cicatrices. Leur présence dans les lèvres nouvelles, en gênant leurs mouvements, risque de rendre incomplet et imparfait le résultat qu'on voulait obtenir.

6^o On se rappellera enfin que l'ouverture nouvelle de la bouche ayant toujours quelque tendance à se rétrécir pendant la cicatrisation de ses bords, on fera bien de la laisser d'abord un peu plus grande qu'elle ne doit l'être plus tard, après la guérison.

Du seigle ergoté dans les paraplégies; par M. le Dr. PAXAN, chirurgien à l'hôpital d'Aix (Bouches du Rhône).

Quelques mots sur l'action thérapeutique générale de ce médicament.—La thérapeutique en général si industrieuse à utiliser les substances même les plus délétères en faveur de la santé de l'homme, objet de ses recherches et de ses travaux, a depuis longtemps su tirer un parti avantageux, pour l'art obstétrique et même pour certaines autres maladies de l'utérus, de l'emploi du seigle ergoté, auquel, malgré leurs efforts, des détracteurs puissants n'ont pu faire perdre sa juste réputation. Mais il paraît, il est même bien démontré pour nous actuellement, que le domaine de cette puissance thérapeutique est susceptible de s'étendre davantage, et que dorénavant la matière médicale possédera en elle un excitant puissant du système nerveux rachidien, c'est-à-dire de la moelle épinière et des organes auxquels elle envoie des nerfs. Les quelques faits qui vont suivre et qui ne sont que l'application de cette substance contre certaines paraplégies dépendantes d'un manque d'action de la moelle spinale sans lésions organiques, tendront à démontrer la vérité de cette assertion. Et celle-ci ressortira mieux encore, je pense, des quelques réflexions dont je ferai suivre l'exposé de ces observations.

Obs. 1^{re}.—*Paraplégie chronique sans lésion organique de la moelle épinière; emploi du seigle ergoté; guérison.*—Le 1^{er} août 1856, entra dans les salles de l'Hôtel-Dieu d'Aix, le nommé Silvestre, âgé de 72 ans, vieillard maigre, à la colonne vertébrale très-infléchie en avant, se plaignant d'une faiblesse très-prononcée des membres inférieurs, qui avaient de la peine à supporter le poids de son corps. Placé d'abord dans les salles de médecine, il y fut soumis pendant un certain temps à l'usage des liniments excitants, soit sur le long du rachis, soit sur les membres inférieurs. Mais aucune amélioration ne s'ensuivit; la paralysie fit au contraire des progrès. C'est au point que le médecin voyant que ce malade, exempt de douleur au reste, n'éprouvait aucun bien des remèdes employés, crut devoir renoncer à toute médication, regardant cette paraplégie comme incurable, comme un effet irremédiable de son âge et de l'inflexion de sa colonne vertébrale. C'est alors que le malade fut transféré dans les salles moins peuplées du service médical, où nous cherchâmes à étudier avec soin la nature de sa maladie afin de reconnaître s'il n'y aurait pas lieu de revenir de cette triste idée d'incurabilité. Voici ce que nous remarquâmes : les deux extrémités inférieures étaient complètement dépourvues de la faculté locomotrice et elles ne conservaient plus qu'une sensibilité très-obtuse. Elles étaient, nous disait le malade, comme des morceaux de bois. L'excrétion des matières fécales et des urines s'opérait naturellement; les membres supérieurs étaient libres, il y avait absence de fièvre, appétit bon, digestions faciles.

M. le directeur Arnaud, praticien aussi savant que modeste, alors à la tête du service chirurgical, ayant eu connaissance de quelques faits où le seigle ergoté avait été utilement employé contre quelques paraplégies, décida que ce médicament fut expérimenté

dans ce cas chez ce malade : il fut donc prescrit le 17 septembre 1856 de la manière suivante :

Pr : Seigle ergoté concassé gr XV; faites infuser dans eau bouillante 3 V.

Coulez et faites prendre en une fois le matin à jeun. (A l'usage pour les jours suivants).

Cinq jours après on augmente de cinq grains la dose de l'ergot. Déjà le malade éprouvait une amélioration manifeste. Les membres inférieurs avaient recouvré une partie de leur sensibilité : ils lui paraissaient beaucoup plus légers et il pouvait déjà les mouvoir. Dans la soirée, ayant été mis hors de son lit, il put, en appuyant les mains sur le lit, en faire le tour à deux reprises.

Le 25 septembre, huitième jour du traitement. Le malade est mieux encore : à l'aide d'un bâton que l'inflexion de sa colonne vertébrale rendait depuis longtemps nécessaire, il peut aller plusieurs fois seul, d'un bout de la salle à l'autre.

Le 29 septembre, douzième jour du traitement. On en était à 25 grains de seigle ergoté depuis deux jours. Silvestre a pu descendre à la cour des malades et remonter dans la salle, n'étant aidé que de son bâton. Dès ce moment la guérison de sa paraplégie a été complète.

Le seigle ergoté fut néanmoins continué pendant quelques jours.

Ainsi céda à l'action de ce médicament une maladie que bien des signes avaient pu, avec assez de raison, faire regarder comme incurable. Douze ou quinze jours de traitement suffirent pour obtenir ce résultat, auquel, il faut le dire, nous ne nous attendions guère.

Nota.—Quelques nausées, quelques vomissements même, mais rares, un peu de malaise vers l'épigastre se faisaient remarquer ordinairement chez ce malade, pendant l'heure qui suivait l'ingestion du remède. Tout rentrait ensuite dans l'état normal. L'appétit se conservait bon; le malade mangeait la demi-portion ou le quart.

Une sensation de fourmillement, quelques mouvements involontaires des muscles, des membres inférieurs, étaient souvent perçus par le malade pendant l'usage de l'ergot.

Ne voulant pas, après une guérison si rapidement obtenue, demeurer spectateur passif du fait, je cherchai à me rendre compte de l'action du remède. Je ne pouvais attribuer qu'à une affection de la moelle épinière la paraplégie complète qui venait d'être traitée; et comme l'absence totale, pour le présent comme par le passé, de douleurs vers la colonne vertébrale devait éloigner de l'idée d'une myélite chronique, je crus devoir attribuer à la compression lente et graduée que devait produire sur la moelle spinale l'inflexion arquée de la colonne osseuse, les effets paralytiques observés, savoir l'affaiblissement d'abord assez léger, très-considérable plus tard des fonctions de l'organe rachidien; et dès ce moment le seigle ergoté me parut avoir agi comme un excitant puissant, très-efficace, de ce même organe. Les observations suivantes me confirmèrent de plus en plus dans ces idées que je me faisais sur les propriétés de l'ergot du seigle.

Obs. II. — *Paraplégie consécutive d'une commotion de la moelle épinière, inutilement traitée par divers moyens, guérie par le seigle ergoté.* — Bertrand, François, soldat du génie, venant d'Afrique pour se rendre dans ses foyers, entra à l'Hôtel-Dieu d'Aix, le 18 septembre 1856, pour s'y faire traiter d'une paraplégie des extrémités inférieures, survenue de la manière suivante : Bertrand étant sur un navire pour se rendre à Toulon, se laissa tomber à la renverse et la région lombaire frappa violemment sur un corps saillant. La commotion fut si violente, dit le malade, qu'il resta trois heures sans connaissance. Des soins attentifs firent cesser cet état de stupeur et permirent de reconnaître une violente contusion de la région des lombes avec ébranlement de la moelle épinière. Transporté à l'hôpital de Toulon, ce militaire y fut l'objet des soins que réclamait son état. Une saignée générale avait été précédemment faite ; on fit appliquer vers les reins une cinquantaine de sangsues en deux reprises ; des cataplasmes émollients y étaient aussi tenus. Ces moyens firent cesser les symptômes inflammatoires, mais furent insuffisants pour redonner aux jambes leur force première.

Ce fut après dix jours de traitement à Toulon, que le malade, profitant des moyens de transport et de l'assistance de quelques camarades, se fit transporter jusqu'à Aix. Amené dans l'hôpital de cette ville, il nous présenta les symptômes suivants :

État général satisfaisant, absence de fièvre, appétit bon, grande faiblesse des extrémités inférieures : le malade ne peut pas marcher seul, parce que les genoux fléchissent sous le poids du corps d'une manière involontaire ; la sensibilité des membres inférieurs est très-obtuse. Couché, le malade ne peut point relever les pieds et les jambes au-dessus du plan du lit. Cette faiblesse est encore plus manifeste pour le membre gauche que pour le droit. En même temps, douleur sourde, sentiment de pesanteur à la région lombaire.

Le 19 septembre, 25 sangsues aux lombes : cataplasmes émollients. Diminution de la douleur.

Le 22, 20 sangsues encore aux lombes, cataplasmes. — Disparition de la douleur lombaire ; mais persistance de la paralysie, qui en était au même point.

Huit jours s'écoulèrent ainsi sans diminution de la paralysie ; la région lombaire était cependant libre de toute douleur et de symptômes de phlogose de la moelle épinière, depuis l'application des sangsues. Pensant alors que l'état paraplégique devait tenir plutôt à un état de stupeur de l'organe rachidien qu'à son inflammation, nous nous décidâmes, encouragé par le succès précédent, à recourir au remède auquel nous avions reconnu des propriétés excitantes du système nerveux spinal, au seigle ergoté en un mot. En conséquence, à la visite du 26 septembre, nous prescrivîmes :

15 grains de seigle ergoté concassés, infusés dans 5 onces d'eau, comme dans l'observation précédente. (A l'usage.)

Le 2 octobre, sixième jour du traitement. La dose du remède a été déjà portée à 20 grains. Ses bons effets se reconnaissent déjà. Les membres paralysés étaient devenus moins pesants ; ils avaient recouvré de la force ; ils pouvaient déjà être mus assez aisément :

quoique les genoux se ployassent quelquefois encore involontairement, cela arrivait bien moins fréquemment ; le malade pouvait déjà marcher en s'appuyant au bras d'une personne.

Le 5, suppression du seigle ergoté. Le docteur qui vient de prendre la direction du service chirurgical n'ayant pas foi à ce médicament, et ne croyant pas à l'amélioration dont on lui parlait, renonce à ce moyen et fait appliquer deux moxas à la région lombaire, sur la partie qui avait été contusionnée.

Les moxas suppurèrent très-bien pendant trois mois. Des pois placés sur les exutoires après la chute des eschares favorisèrent cette suppuration. Mais aucun soulagement n'accompagna leur emploi. Au bout de trois mois, le malade était dans le même état qu'avant l'application des moxas. Ses jambes auraient été même un peu plus faibles qu'au commencement du trimestre.

Le 1^{er} janvier 1857. L'inutilité des exutoires de la région lombaire étant devenue pour nous aussi évidente que l'avait été l'efficacité de l'ergoté, on cessa d'entretenir les exutoires et nous remîmes le malade à l'usage du seigle ergoté que nous n'avions vu supprimer qu'à regret. Il commença par en prendre 15 grains : la dose était augmentée de 5 grains tous les cinq jours ; et déjà le six février nous étions à 35 grains par jour en infusion dans les cinq onces d'eau. Le médicament fut supprimé le 12 du même mois, alors que les prises étaient de soixante grains par jour.

L'amélioration reprit avec l'usage du remède : ses progrès devenaient de jour en jour plus manifestes. Déjà, dès le commencement de février, il ne lui restait presque aucun ressentiment de sa paralysie. Au 12 du même mois, quand le médicament fut supprimé, la guérison était parfaite.

Bertrand est resté pendant un mois encore à l'Hôtel-Dieu, remplissant les fonctions d'infirmier. Ses membres étaient parfaitement libres ; et lorsqu'il nous quitta, le 15 mars, il n'eut pas même besoin de réclamer les moyens de transport, pour se rendre dans le département de l'Hérault, son pays natal.

Ce malade présenta une tolérance vraiment remarquable pour ce médicament. Il n'en fut jamais incommodé : jamais de vomiturations, ni même de nausées ; c'est ce qui m'enhardit à le porter progressivement jusqu'à une forte dose (60 grains par jour). L'action du remède a été ici plus qu'évidente. On a vu, en effet, en lisant l'observation, que la paralysie avait commencé à céder dès les premiers jours de son emploi, qu'elle était restée ensuite stationnaire, quand on eut suspendu l'usage de l'ergoté, pendant trois mois, malgré la forte dérivation des exutoires qui avaient été placés aux lombes, et qu'enfin elle avait marché rapidement vers la guérison lorsque cette substance eut été reprise et continuée.

Ce fait peut ne pas être indifférent non plus pour l'histoire du seigle ergoté. On voit, en effet, par cette observation, que cet agent thérapeutique a été continué pendant 42 jours consécutifs à dose croissante, sans qu'aucun accident d'ergotisme se soit manifesté.

Obs. III. — *Affaiblissement des extrémités inférieures, consécutif à un mal vertébral de Pott ; seigle ergoté ; amélioration sensible.* — Un jeune homme, âgé de 26 ans, était depuis près

de deux années dans les salles de l'Hôtel-Dieu d'Aix, pour une ostéite vertébrale (mal de Pott) dont la marche fut arrêtée par des exutoires entretenus avec persévérance autour de la saillie dorsale. Restait seulement de la faiblesse dans les extrémités inférieures, faiblesse qui, dans la première quinzaine de septembre 1856, devint assez forte pour empêcher le malade de marcher comme il faisait auparavant. Comme cependant la région dorsale, examinée avec soin, n'indiquait pas une récurrence de la maladie, nous nous demandâmes si ce n'était pas à un état d'inertie de la moelle sans lésions organiques, que nous devons rapporter cet état : nous le présumâmes ainsi, ce qui nous détermina à recourir à l'emploi de l'ergoté. Il ne le prit qu'une douzaine de jours, ce qui fut suffisant pour mettre ce jeune homme à même de quitter l'hôpital et d'aller s'occuper d'agriculture. Depuis lors, ses jambes le servent bien.

Obs. IV. — Dans le mois de mars dernier, un médecin des environs d'Aix me consulta pour une paraplégie rebelle persistant depuis deux mois, dont était atteint un de ses clients, à la suite d'une chute sur la région des lombes. Une médication assez énergique avait fait disparaître toute trace d'inflammation. Seulement était resté une grande faiblesse des extrémités inférieures qui empêchait le malade de pouvoir marcher seul et sans aide. Je crus devoir conseiller le seigle ergoté aux doses ci-dessus indiquées. Le malade en prit pendant une quinzaine de jours. Il sentait à mesure les forces de ses jambes renaître, leur sensibilité revenir. A la fin de la quinzaine, il pouvait, à l'aide d'un bâton seulement, se promener autour de sa maison. Quoique le remède n'ait pas été repris, le malade ne se ressent presque plus aujourd'hui de cette faiblesse, de cette paralysie qui lui avait donné tant d'inquiétude.

Tels sont les faits relatifs à l'action du seigle ergoté dans les paraplégies, que j'ai eu occasion d'observer et que j'ai cru devoir faire connaître au public. Ils m'ont paru propres à jeter un nouveau jour sur la thérapeutique de ce médicament, en faisant connaître complètement sur quel organe s'exerce l'action première de cette substance.

Déjà, depuis plusieurs années, des observations éparses dans divers écrits médicaux constatant des effets assez différents produits par cette même substance, m'avaient fait présumer que ce médicament avait une action multiple, qui pouvait se porter sur plusieurs systèmes d'organes. Ainsi avais-je remarqué qu'exclusivement employé dans le principe, pour éveiller les douleurs utérines, pendant l'accouchement, on avait fini par l'employer dans presque toutes les affections indiquant un manque d'énergie de la matrice (hémorrhagies passives, aménorrhée, etc.), que plus tard avait été constatée la propriété d'activer la sécrétion des urines ou du moins leur excrétion, ce qui a déjà permis d'utiliser cette qualité pour combattre certaines rétentions d'urine, occasionnées par un état de débilité contractile de la vessie ; et qu'enfin on ne pouvait s'empêcher, d'après quelques faits déjà connus, d'admettre une action manifeste de cette substance sur les muscles des membres pelviens, et dans des cas de paraplégie. C'en avait été assez pour me faire mettre en doute une action primitive de cette substance sur des appareils organi-

ques, de nature si diverse, et pour me demander si ce n'était pas sur le centre nerveux duquel irradiant les nerfs, qui transmettent la sensibilité et la motilité sur les parties qu'influence si heureusement le seigle ergoté, que se portait cette action primitive, et ce qui alors n'était encore pour moi qu'une présomption, s'est transformé en certitude depuis que j'ai pu remarquer son action directement excitante sur la moelle épinière. Et pour nous actuellement, il est bien démontré que le seigle ergoté est avant tout, et primitivement, un stimulant de la moelle épinière, et que son action sur l'utérus, la vessie, les muscles des membres inférieurs, n'est qu'une action secondaire, une action de réaction transmise de la moelle épinière à ces diverses parties par les nerfs qui en partent.

Cette manière d'envisager le seigle ergoté nous explique dès lors son action en apparence multiple, qui peut se manifester sur des systèmes d'organes si différents. Elle permet même, en quelque sorte, de préciser les cas où il conviendra de l'administrer ; ce sera quand il deviendra nécessaire de stimuler des organes qui reçoivent leurs nerfs de la moelle épinière comme la matrice dans des cas d'inertie de ce viscère, la vessie dans certaines rétentions d'urine, celles dues, par exemple, à une distension forcée de cette poche qui n'a plus la force d'expulser le liquide, ou bien quand il faudra réveiller l'action de la moelle épinière elle-même, et faire cesser l'espèce de stupeur vitale dans laquelle elle se trouve à la suite de fortes commotions, stupeur d'où résultent des paraplégies. La vérité de cette assertion est, au reste, démontrée par l'expérience. Ainsi, on ne peut plus contester l'action du seigle ergoté contre l'inertie l'utérus ; d'un autre côté, les faits publiés par M. Allier fils, dans le *Journal des connaissances Médico-chirurgicales*, livraison de septembre 1858, démontrent sa stimulation non douteuse, vis-à-vis des organes urinaires, et enfin les observations précédentes et quelques autres connues de même nature, c'est-à-dire, relatives aux bons effets du seigle ergoté contre certaines espèces de paraplégies, sont un puissant témoignage de son efficacité primitive sur la moelle.

Quelques mots sur le traitement arabe contre la syphilis ; par le même.

Quand une médication se rend recommandable par des succès nombreux dans le traitement de ces affections syphilitiques invétérées qui ont porté des désordres profonds et très-graves dans l'économie, quand surtout cette médication est encore peu connue, peu répandue et nullement employée dans ces centres d'instruction médicale, d'où rejaillissent comme d'un foyer commun les lumières et les connaissances théoriques et pratiques sur l'art de guérir, ce doit être un devoir pour les praticiens qui ont pu être témoins de ses brillants résultats, qui lui ont vu produire des succès inespérés, alors même que les autres méthodes de traitement avaient complètement échoué, de chercher par la publicité à la faire connaître et à

la faire sortir de l'injuste oubli où on la laisse languir. Ce devoir on nous saura gré de vouloir le remplir aujourd'hui par rapport au mode de traitement anti-syphilitique, connu dans nos contrées sous le nom de *traitement arabe*, et qui est assez fréquemment employé dans nos hôpitaux et dans la pratique civile. Nous croyons même les honneurs de la publicité d'autant mieux mérités à cette méthode curative, que nous ne nous adressons à elle, nous ne lui demandons des succès que lorsque la gravité de l'infection et des désordres qu'elle a produits, ou l'inefficacité constatée des traitements ordinairement employés semblent avoir marqué la maladie d'un sceau d'incurabilité. On pourra en juger, au reste, par le narré de quelques observations choisies parmi beaucoup d'autres, dont nous ferons suivre quelques détails préliminaires sur ce traitement.

Et d'abord qu'entend-on par cet énoncé : traitement arabe? Il ne sera pas oiseux d'entrer dans quelques explications à ce sujet, parce que ce serait vainement qu'on voudrait tenter de trouver quelques détails à ce relatifs dans les nombreux formulaires, ou même dans les traités sur la syphilis qu'enfante tous les jours la presse médicale. Aucun d'entre eux ne fait mention du traitement arabe; leurs auteurs n'en ont aucune connaissance; et selon nous, cependant, la page qui en parlerait ne serait pas la moins utile de leurs livres.

Le nom d'arabe, qui a été conservé à ce traitement, porterait à croire qu'il aurait été en vogue chez les médecins arabes, ou que du moins quelqu'un d'entre eux l'aurait introduit dans la thérapeutique de la syphilis. Si l'on en croit une ancienne tradition conservée par les vieux médecins, accréditée même par de vieux manuscrits, cette méthode curative aurait été communiquée d'abord à l'hôpital de Marseille, par un apothicaire espagnol, il y a près de cent-cinquante ans. Ce serait depuis cette époque, qu'à l'hôpital de Marseille et dans les localités environnantes, on en aurait fait fréquemment usage.

Ce mode de traitement se compose de pilules, d'un opiat, d'une tisane sudorifique et d'un régime particulier connu sous le nom de *diète sèche*. Voici, au reste, les formules de ces diverses préparations:

Formule des pilules arabiques.

Pr. : Mercure naturel pur.	} ana demi-gros.
Deuto-chlorure de mercure.	
Séné.	} ana un gros.
Racine de pyrèthre.	
Agaric.	
Miel.	
	Q. S.

On réduit en poudre les substances végétales: on divise exactement le mercure naturel avec le deuto-chlorure de mercure jusqu'à ce que les globules métalliques aient totalement disparu: ensuite, avec du miel on fait du tout une masse pilulaire, et avec celle-ci des pilules de quatre à six grains: on en fait prendre deux par jour.

Formule de l'opiat arabe.

Pr. : Salsepareille.	5 onces.
Squine.	3 onces.
Coquilles de noisette torréfiées.	1 once.
Gérofle.	3j.
Miel.	Q. S.

On en donne depuis deux gros jusqu'à demi-once, soir et matin.

La tisane sudorifique est faite avec la salsepareille et la squine: c'est la seule boisson permise au malade en traitement: il en boira un litre ou deux dans les vingt-quatre heures.

Régime. — Le régime offre également des particularités remarquables, et c'est bien à propos qu'on le désigne encore par le nom de diète sèche. Il exige, en effet, une proscription des aliments ordinaires, et ne doit consister qu'en galettes, raisins secs, noix, figes sèches, amandes torréfiées. On le regarde assez généralement comme un accompagnement indispensable des remèdes dans les maladies invétérées.

Administration des remèdes. — On commence par faire prendre chaque matin une pilule avec un verre de la tisane sudorifique après. Une heure plus tard, l'opiat est pris, accompagné d'un second verre de tisane: on répète la même chose le soir. Le restant de la tisane est pris dans le courant de la journée, pendant les repas ou après.

Voilà ce qui concerne le traitement et la manière de l'administrer.

Au premier abord il paraît, ou il peut paraître qu'on doit redouter dans les pilules arabiques l'action du sublimé-corrosif dont la dose semble forte. Mais on a depuis longtemps fait remarquer avec raison que les objections qu'on pourrait faire, *a priori*, sur la violence et les effets toniques de cette médication, tombent devant l'expérience et devant les analyses chimiques. Il est, en effet, inouï que des effets délétères aient été provoqués par ce traitement, ce qui ne pourrait pas être soutenu pour les autres préparations plus accréditées de deuto-chlorure de mercure. Et d'un autre côté il a été démontré par des travaux chimiques faits avec soin et intelligence, que par suite du mélange intime du mercure coulant avec le sublimé-corrosif, celui-ci est décomposé, et qu'après cette opération il n'existe plus de sublimé, mais bien un composé mercuriel nouveau jouissant par excellence de la propriété anti-syphilitique.

Quoique la diète sèche qui accompagne le traitement constitue un régime un peu bizarre, il est vrai cependant que les malades s'en accommodent facilement dans le commencement. Leur appétit même est d'abord remarquable: plus tard cet appétit diminue, une moindre quantité d'aliments suffit; et, vers la fin, les malades attendent avec impatience que la monotonie de cette alimentation cesse. Il est rare cependant qu'ils ne prennent pas patience jusqu'à la fin.

La durée du traitement varie de trente à cinquante jours. Disons cependant qu'il est rare qu'on soit obligé de dépasser la quarantaine.

Quelquefois nous avons vu le pyalisme se déclarer vers la fin du traitement. L'usage des pilules arabiques qui, comme nous l'avons déjà vu, contiennent du mercure, explique ce phénomène. Il est rare, au reste, que la salivation se manifeste avant le quarantième jour, et, à cette époque, presque toujours le traitement a été suffisant.

Quelques malades ne peuvent pas supporter ce mode de traitement. Ce sont des personnes dont l'estomac est dérangé notablement, et dont les forces digestives sont très-faibles, ou qui sont dans un commencement de consommation par suite de quelque phlegmasie organique intérieure indépendante de la syphilis. Nous croyons, à ce sujet, qu'on peut établir en règle générale que toute personne qui serait à même de supporter la liqueur de Van Swieten, les diverses pilules mercurielles vulgairement usitées, sera à même de faire la diète sèche, ou si l'on veut, de suivre le traitement arabe.

Ce n'est point, au reste, comme méthode générale que l'on doit conseiller le traitement arabe. Toutes les fois que des accidents syphilitiques ordinaires existent et que la maladie n'est pas encore constitutionnelle, dans le sens qu'on attache vulgairement à cette expression, ou même qu'étant constitutionnelle elle ne présente pas de symptômes fort graves, il est plus convenable, moins désagréable pour les malades, de s'adresser aux médications plus communément employées.

Mais quand une constitution est profondément infectée, et que le virus transpire en quelque sorte par toutes les parties de l'économie; quand l'infection se manifeste par des ulcérations virulentes dans le haut du pharynx, sur les amygdales, les piliers du voile du palais, à la voûte palatine, dans les narines, ou bien par des caries, des nécroses, des syphildes cutanées, rebelles, etc.; quand surtout ces symptômes ont résisté aux traitements ordinaires prescrits avec intelligence et pris avec soin, oh! alors, il convient de s'adresser au traitement arabe, comme à la méthode la plus sûre et la plus efficace, et fréquemment on aura lieu de s'étonner des conséquences heureuses de son emploi. On sait quels sont les efforts qu'a faits la thérapeutique pour seconder les médecins dans ces cas difficiles, et qu'elle a salué avec enthousiasme les préparations d'or que le praticien de Montpellier venait faire revivre. Et cependant, combien il y a loin des effets de cette dernière substance à ceux que l'on peut obtenir dans les mêmes circonstances de l'usage de la diète sèche et du traitement qui l'accompagne! J'en appelle à la pratique des médecins des quelques localités du midi où cette médication est en usage, et qui, grâce à elle, obtiennent tous les jours des succès remarquables. Il me souvient, en ce moment, qu'étant à Paris en 1855, je vis à l'hospice des Vénériens (service de M. Ricord), au premier lit de la rangée du milieu, un malheureux sur lequel la syphilis avait réuni comme à foison ses plus hideux symptômes. Qu'il me suffise de dire qu'indépendamment des autres symptômes, la surface de son corps n'était presque qu'une vaste plaie syphilitique, vrai foyer d'infection d'où s'exhalait une insupportable puanteur. Cependant l'habile praticien qui lui donnait ses soins depuis longtemps ne négligeait rien

pour redonner à ce malheureux une santé qui, au contraire, allait dépérissant; et, vu l'état dans lequel je le laissai, j'ai tout lieu de croire que tant de soins seront demeurés inutiles, et que ce malheureux aura été, par sa mort, grossir le nombre des victimes de la vérole. Eh bien! peu de temps après mon retour de la capitale, un homme, non moins maltraité que celui que j'avais vu à Paris, dont le corps, malgré des traitements anti-syphilitiques par le mercure, était presque tout recouvert de plaies vénériennes, qui présentait enfin des symptômes identiques et par leur gravité et par leur aspect, fut rendu bientôt, dans notre hôpital, à une santé parfaite, par le traitement arabe auquel il fut immédiatement soumis. Comme l'observation de ce malade est fort intéressante, elle sera relatée dans le cours de cet article.

Je crois bien que des réflexions contraires peuvent être à l'usage de ce traitement pourront se présenter à l'esprit des personnes qui prendront connaissance des détails qui le constituent. Pourquoi, par exemple, pourront-elles dire, le séné, la pyrèthre et l'agaric associés aux autres substances des pilules? A quoi bon ces coquilles de noisettes torréfiées, qui entrent dans la composition de l'opiat? Ce ne sera pas moi qui voudrais m'amuser à expliquer cela; mais il doit suffire au commun des médecins de s'en tenir au résultat de l'expérience. Quant à ceux qui, plus sévères, veulent ne rien voir d'inutile dans les formules, pourquoi ne chercheraient-ils pas à rectifier et simplifier cette médication reconnue si efficace, en élaguant quelques substances dont l'inutilité aurait été démontrée par l'expérience?

Ne serait-il pas encore utile d'expérimenter si on ne pourrait pas rendre un peu plus variée l'alimentation des malades? Nous savons, du reste, que des praticiens savent céder un peu de cette rigueur dans le régime, en laissant prendre une fois par semaine de la viande rôtie, et il ne paraît pas qu'ils comptent moins de succès.

Pour venir à l'appui de ces quelques réflexions, publions quelques observations de syphilis traitées par le traitement arabe.

OBS. I. — Antoine P..., de la Tour-d'Aigues, âgé de trente-sept ans, lymphatique, entre à l'hôpital d'Aix au milieu du mois de mai 1856, dans l'état le plus déplorable. Il est un spectacle vivant de ce que la syphilis offre de plus hideux. Des ulcères plus ou moins étendus et très-nombreux sont dispersés sur les diverses parties de son corps, et recouvrent la plus grande partie de sa surface. Toute l'aile gauche du nez a été rongée et détruite; des ulcérations existent dans les narines; en examinant l'intérieur de la bouche, on voit des plaies chancreuses sur les piliers du voile du palais et les autres parties apparentes de l'arrière-gorge. Des chancres recouvrent le pénis, et un écoulement gonorrhéique épais s'échappe du méat urinaire; des douleurs nocturnes le privent même des douceurs du sommeil, etc. Recourant aux renseignements antérieurs, nous apprenons que ce malade a eu, deux mois et demi auparavant la communication funeste à laquelle il doit son état, que le mal s'est déclaré d'abord à la verge par des chancres et par un écoulement urétral des plus abondants, et que peu à peu ensuite la lèpre syphilitique a envahi les